

## L'invalidité et le monde de l'assurance CFMOQ2005

et le menée de l'assurance

Début de la formation : Disponibilité immédiate. Voici quelques questions auxquelles vous serez en mesure de répondre après cette formation. La décision d'offrir ou non des prestations de l'assureur est-elle une décision légale ou médicale ? En cas d'invalidité de courte ou de longue durée, la fréquence des paiements est-elle la même ou différente ? Le fardeau de la preuve incombe-t-il à l'assureur, à l'assuré, au médecin

traitant, au médecin-conseil ou à l'assureur et à l'assuré conjointement?
L'invalidité peut-elle être attestée par tout professionnel de la santé ou doit-elle obligatoirement l'être par un médecin? Un arrêt de travail de quinze jours ou d'un mois risque-t-il de médicaliser une situation administrative?
De façon objective et désintéressée, le médecin expert prend une décision quant à l'invalidité. Vrai ou faux? Qui décide du niveau de protection d'assurance invalidité?

**Format:** Atelier interactif pour petit groupe et présentation de deux cas cliniques.

## Objectifs d'apprentissage:

Au terme de la formation, le participant pourra :

- délimiter clairement le rôle du médecin traitant face à son patient et aux assureurs;
- o définir le lien contractuel entre l'assuré et l'assureur;
- o départager l'invalidité partielle de l'invalidité totale;
- préciser les notions concernant les incapacités et les limitations fonctionnelles;
- favoriser la réinsertion au travail lorsque cette possibilité est réaliste;
- recommander, lorsqu'il est justifié, le retour progressif au travail;
- recourir, le cas échéant, au soutien à la réadaptation offert par l'assureur;
- justifier la nécessité de remplir adéquatement les formulaires d'assurance;
- encourager la communication entre le médecin traitant et l'assureur.

Durée: 3 heures.

Validation et crédits: 3 heures de crédits de formation de catégorie 1 pour peu que le code d'éthique du Conseil d'éducation médicale continue du Québec soit respecté (www.cemcq.qc.ca).

## Équipe de conception :

- M. Gaétan Bond, 2<sup>e</sup> directeur adjoint – Direction de la Formation professionnelle – FMOQ
  - M. Francis Desgagnés, SSQ Groupe financier
  - M<sup>me</sup> Claude Di Stasio, Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
    - M. Carl Gosselin,
       Desjardins Sécurité Financière
    - M<sup>me</sup> Martine Gravel, Financière Manuvie
    - M<sup>me</sup> Christine Potvin, Standard Life
- D<sup>r</sup> Pierre Raîche, directeur de la Formation professionnelle – FMOQ
- D<sup>r</sup> Daniel Rouette, responsable adjoint de la Formation continue – AMOM
- D<sup>r</sup> Michel Turgeon, responsable de la Formation continue – AMOO
- M<sup>me</sup> Astrid Turquetil, Financière Sun Life

Partenaire: L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a contribué financièrement par une subvention non restrictive à la réalisation de ce programme de formation professionnelle.

## Renseignements:

- M<sup>me</sup> Claude Di Stasio, ACCAP, au (514) 845-9004 ou à CDiStasio@clhia.ca
- M<sup>me</sup> Lise Francoeur, direction de la Formation professionnelle – FMOQ, au (514) 878-1911 ou à lfrancoeur@fmoq.org